

ARRETE DU PRESIDENT
N° 190308

OBJET : FERMETURE DU RESEAU DES PISCINES DE PARIS VALLEE DE LA MARNE LES JOURS FERIES 2019 (PISCINE ROBERT PREAULT A CHELLES, PISCINE DE VAIRES SUR MARNE, PISCINE DE L'ARCHE GUEDON A TORCY, PISCINE D'EMERY A EMERAINVILLE) – ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 190208 DU 13 FEVRIER 2019.

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantreine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

CONSIDERANT Les propositions d'ouvertures et de fermetures des Piscines (Piscine Robert Préault à Chelles, Piscine de Vaires-sur-Marne, Piscine de l'Arche Guédon à Torcy, Piscine d'Emery à Emerainville) au public, les jours fériés 2019

ARRETE

L'annulation de l'arrêté n°190208 du 13 février 2019 et son remplacement par le présent arrêté.

Les horaires d'ouverture spécifiques au public les jours fériés comme suit pour les piscines de l'Arche Guédon à Torcy et d'Emery à Emerainville de **9h00 à 12h30** et pour les piscines Robert Préault à Chelles et Vaires-sur-Marne de **9h00 à 13h00**.

Les ouvertures et fermetures les jours fériés du Réseau des Piscines (Piscine Robert Préault à Chelles, Piscine de Vaires-sur-Marne, Piscine de l'Arche Guédon à Torcy, Piscine d'Emery à Emerainville) telles que prévues et énumérées dans le tableau ci-dessous

		Arche Guédon		EMERY		VAIRES		CHELLES	
		Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé
Dimanche 21 avril 2018	Pâques	X			X		X	X	
Lundi 22 avril 2019	Lundi de Pâques	X			X		X	X	
Mercredi 1er mai 2019	Fête du travail		X		X		X		X
Mercredi 8 mai 2019	Fête de la victoire 1945		X	X		X			X
Jeudi 30 mai 2019	Ascension	X			X		X	X	
Dimanche 09 juin 2019	Pentecôte		X	X		X			X
Lundi 10 juin 2019	Lundi de Pentecôte		X	X		X			X
Dimanche 14 juillet 2019	Fête nationale		X		X		X		X
Jeudi 15 août 2019	Assomption	X			X		X	X	
Vendredi 1er novembre 2019	Toussaint		X	X		X			X
Lundi 11 novembre 2019	Armistice	X		X			X	X	

Madame la Directrice Générale des services de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Torcy, le 15 mars 2019

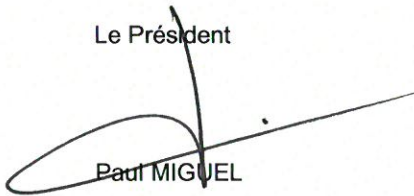
Pour extrait conforme au Registre des arrêtés
Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le :
Publié ou notifié le : **19 MARS 2019**

19 MARS 2019

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet
d'un recours devant le tribunal administratif de Melun
dans un délai de deux mois.

Le Président



Paul MIGUEL



Accusé de réception en préfecture
077-200057958-20190315-190308ARR-AR
Date de télétransmission : 19/03/2019
Date de réception préfecture : 19/03/2019